



ASSOCIATION SPORTIVE BELTRAME



L'Association Sportive se situe dans le prolongement de l'EPS obligatoire pratiquée au lycée, elle permet aux élèves volontaires de pratiquer une ou plusieurs activités, de participer à des compétitions organisées par l'UNSS, d'apprendre à exercer des responsabilités d'arbitres, de se renforcer dans une des activités du baccalauréat.

Les activités possibles (en fonction de la demande) sont :

- Basket (en extérieur)
- Badminton
- Rugby
- Renforcement musculaire
- Activités de pleine nature (1^{er} et 3^{ème} trimestre)
- Formation 1^{er} secours PSC1 (module de 7h)
- Autres propositions :

Pour s'inscrire, il faut :

- Cette autorisation parentale
- Une photo d'identité
- Un paiement de 25 euros (en espèce ou chèque à l'ordre de « Association Sportive Beltrame »)

AUTORISATION PARENTALE (Obligatoire pour l'établissement de la licence)

Je soussigné(e) Père, Mère, Tuteur,
Représentant légal (1), autorise mon enfant,
né (e) le..... à (département.....) en classe
de..... à participer aux activités de l'Association Sportive Beltrame ,
autorise le Professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas
d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale (2) et autorise la publication des
images de mon enfant captées lors de manifestations sportives de l'AS (2).

Téléphone en cas d'urgence :

Téléphone de l'élève :

Mail d'un responsable légal (obligatoire) :

Mail de l'élève :

Fait à le.....

SIGNATURE

(1) Rayer la mention inutile (2) Rayer en cas de refus d'autorisation.